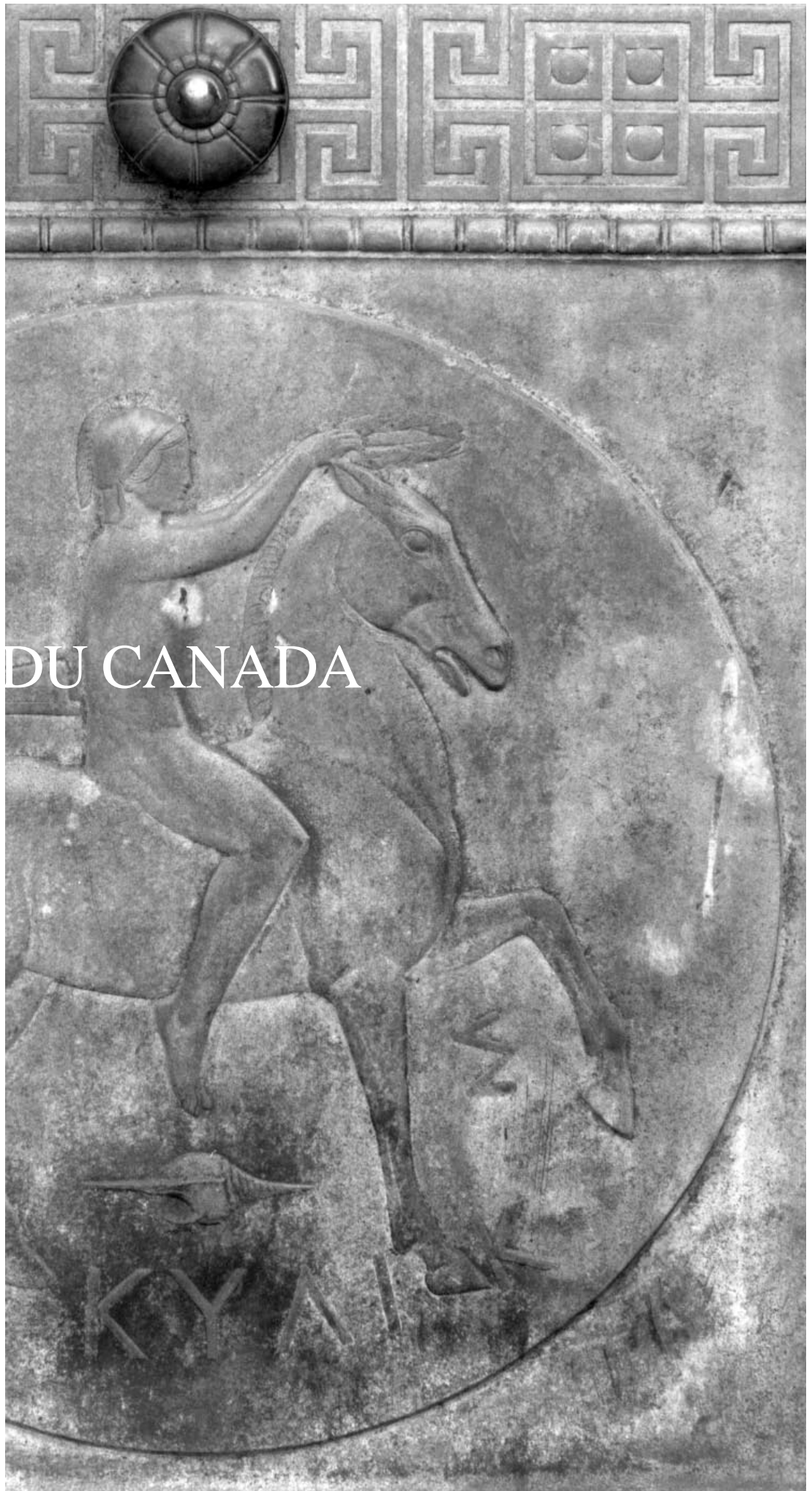




BANQUE DU CANADA

Rapport annuel
1 9 9 6



FAITS SAILLANTS

1996



En 1996, l'inflation s'est maintenue à l'intérieur de la fourchette visée par la Banque, bien que le taux d'inflation ait fait l'objet de pressions à la baisse. Le faible niveau de l'inflation a favorisé un important assouplissement des conditions monétaires, et les taux d'intérêt sont tombés à leur plus bas niveau depuis 30 ans.



La Banque a pris des mesures additionnelles en vue de rendre la politique monétaire moins obscure, plus transparente :

- elle a adopté une nouvelle méthode pour l'établissement de son taux d'escompte afin de fournir aux Canadiens une meilleure indication de l'évolution de la politique monétaire;
- elle a émis des communiqués de presse pour expliquer chaque modification du taux d'escompte;
- elle a amorcé une accentuation de sa présence régionale.



Le Parlement a voté une loi conférant à la Banque la responsabilité officielle de surveiller les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement.



Une nouvelle approche en matière de distribution des billets de banque a été mise en œuvre au terme d'une revue réalisée conjointement avec les institutions financières.



Le billet de 2 dollars a été remplacé par une pièce de monnaie, ce qui permettra d'économiser 7 millions de dollars par année en coûts de production.

Banque du Canada
234, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0G9

893-49-90-599

CN ISSN 0067-3587

Imprimé au Canada sur papier recyclé

Bank of Canada - Banque du Canada

Gordon G. Thiessen
Governor - Gouverneur

Ottawa K1A 0G9

le 24 février 1997

L'honorable Paul Martin, c. p., député
Ministre des Finances
Ottawa

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la Banque du Canada*, j'ai l'honneur de vous remettre mon rapport pour l'année 1996 ainsi que les états financiers vérifiés de la Banque pour l'exercice clos le 31 décembre dernier.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Rapport annuel du gouverneur au ministre des
Finances et états financiers pour l'année 1996

Déclaration du gouverneur.....	5
Tour d'horizon de la Banque.....	9
Compte rendu d'intendance.....	15
La politique monétaire.....	16
Les services de banque centrale.....	20
Les billets de banque.....	25
Les services de gestion de la dette.....	30
Sommaire financier.....	33
États financiers.....	37
Références.....	49

*Couverture : Calabre, Tarente, statère
d'or, 380-345 av. J.-C.*

*Photographie de l'un des six panneaux
qui parent les portes de bronze de
l'entrée principale du siège de la
Banque à Ottawa. Chacun des pan-
neaux est orné de la réplique d'une
pièce de monnaie de la Grèce antique.*

Photo : James Zagon



Notre engagement à l'égard des Canadiens

Promouvoir le bien-être économique des Canadiens et, pour ce faire,

- mettre en œuvre la politique monétaire de façon à maintenir la confiance en la valeur de la monnaie;
- promouvoir la fiabilité et la solidité du système financier canadien;
- émettre des billets de banque dont l'authenticité ne peut être mise en doute.

Fournir des services de banque centrale et des services de gestion de la dette efficaces et efficaces.

Communiquer ouvertement et efficacement nos objectifs et rendre compte de nos actes.



Déclaration du gouverneur



Gordon Thiessen

Comme beaucoup d'autres organismes publics, la Banque du Canada a procédé ces dernières années à une revue de ses activités et pris des mesures afin de s'acquitter de ses responsabilités plus efficacement et à moindre coût.

Ce faisant, elle a énoncé de façon claire ses objectifs, qui sont présentés à la page ci-contre sous la forme d'une série d'engagements à l'égard des Canadiens.

L'engagement premier de la Banque, en sa qualité d'autorité monétaire du pays, est de contribuer au bien-être économique des Canadiens en veillant à ce que la monnaie puisse remplir son rôle adéquatement.

Dans une économie sophistiquée comme la nôtre, la monnaie revêt une grande importance. C'est l'étalon à l'aide duquel sont exprimés les prix des produits et des services et le moyen dont nous nous servons pour régler nos opérations d'achat et de vente. C'est aussi la forme sous laquelle nous accumulons nos économies au fil du temps et prêtons à d'autres. La monnaie nous permet également de conclure des ententes dans toutes sortes de domaines, par exemple d'entreprendre quelque chose maintenant contre paiement plus tard.

Pour que la monnaie remplisse ces fonctions de façon satisfaisante et favorise du même coup un climat économique propice à une expansion soutenue et à la création d'emplois, sa valeur doit être stable. L'engagement de la Banque consiste à promouvoir la confiance en la valeur de la monnaie en opposant une résistance aux hausses générales des prix; en d'autres termes, la Banque veut empêcher l'inflation de saper le pouvoir d'achat de la monnaie.

Les divers types d'instruments qui servent de monnaie aux Canadiens de même que les institutions et les marchés qui facilitent leurs opérations en matière d'emprunt, d'épargne et d'investissement font partie intégrante du système financier du pays. La Banque s'est engagée à promouvoir la fiabilité et la solidité de ce système afin que les Canadiens puissent y recourir en toute confiance.

L'instrument le plus utilisé dans les menues transactions de la vie quotidienne est le billet de banque, un produit exclusif de la Banque du Canada. L'engagement de la Banque à cet égard consiste à fournir aux Canadiens des billets qu'ils peuvent utiliser sans craindre qu'il ne s'agisse de faux.

La Banque offre également des services financiers au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public en général. Comme tout bon fournisseur, la Banque s'est engagée à procurer de manière efficiente à ses clients des services adaptés à leurs besoins.

«L'engagement premier de la Banque, en sa qualité d'autorité monétaire du pays, est de contribuer au bien-être économique des Canadiens en veillant à ce que la monnaie puisse remplir son rôle adéquatement.»

«La Banque a aussi étendu son programme de liaison avec les régions, qui permet aux cadres supérieurs et aux membres du Conseil d'administration d'établir un contact direct avec les Canadiens et les Canadiennes.»

La Banque étant un organisme au service du public, il importe qu'elle informe ce dernier des mesures qu'elle adopte pour respecter ses engagements et des résultats qu'elle obtient. De grands pas ont été faits en 1996 afin d'accroître la transparence de nos actions et, par conséquent, d'améliorer la façon dont nous rendons compte de nos actes. Ainsi, nous expliquons maintenant, par voie de communiqué, chacune des modifications du taux officiel d'escompte. La Banque a aussi étendu son programme de liaison avec les régions, qui permet aux cadres supérieurs et aux membres du Conseil d'administration d'établir un contact direct avec les Canadiens et les Canadiennes.

L'économie : revue et perspectives

L'économie canadienne est encore en pleine transformation, conséquence de l'évolution rapide de la technologie ces dernières années, de l'ouverture et de la compétitivité croissantes des marchés mondiaux, du recul du taux d'inflation au pays par rapport aux niveaux élevés atteints dans le passé et de la nécessité de renverser la tendance intenable à l'accumulation de dettes qu'affichaient, en particulier, les gouvernements fédéral et provinciaux.

Des changements en profondeur s'imposaient, et de grands progrès ont été accomplis ces dernières années. Le Canada jouit maintenant d'une économie beaucoup plus productive et plus concurrentielle; il affiche un bas taux d'inflation et a pris des mesures pour devenir moins vulnérable en matière d'endettement.

La transformation opérée a perturbé la vie des Canadiens et a insécurisé nombre d'entre eux au sujet de leur avenir, mais elle était absolument indispensable. Les compressions dans les secteurs privé et public allaient, c'était inévitable, hausser temporairement le niveau de chômage global. Cependant, la reprise de l'emploi attendue est moins rapide qu'on ne l'avait espéré. L'ampleur des ajustements qui ont été effectués au pays a refroidi la confiance des consommateurs, ralentissant du même coup l'expansion de l'activité économique.

La conjoncture difficile a fait naître certains pronostics plutôt sombres sur l'avenir de l'économie canadienne, alors qu'il y a tout lieu d'être optimiste. Les grands changements apportés à la gestion de nos finances et à notre économie ont rendu celle-ci plus saine qu'elle ne l'a été à mon avis depuis un bon moment. Parmi les progrès observés, mentionnons le maintien par la Banque du Canada de l'inflation à l'intérieur de la fourchette visée. L'engagement qu'a pris la Banque de garder l'inflation à un bas niveau, conjugué à l'amélioration de notre situation économique et financière, a favorisé le repli marqué des taux d'intérêt au cours de la dernière année. Non seulement la plupart des taux d'intérêt canadiens sont à leurs plus faibles niveaux depuis les années 60, mais les écarts négatifs qui les séparent des taux américains sont les plus prononcés qu'on ait observés depuis le début des années 70.

Étant donné la baisse des taux d'intérêt, les conditions monétaires au Canada sont nettement plus souples qu'elles ne l'étaient il y a un an. Cet assouplissement a commencé récemment à contrebalancer le ralentisse-

ment de la dépense attribuable aux restructurations dans les secteurs privé et public et à leurs répercussions négatives sur la confiance des consommateurs. De plus, son incidence devrait se manifester de plus en plus clairement au fil des mois à venir, car les effets d'une détente monétaire mettent un certain temps à se faire pleinement sentir. Compte tenu du caractère positif des tendances fondamentales de notre économie, un raffermissement soutenu de l'activité ne saurait tarder.

Je ne veux pas dire par là que les ajustements que j'ai mentionnés précédemment sont tous chose du passé. De toute évidence, ce n'est pas le cas. Mais je crois que nous sommes parvenus au point où nous percevons les effets bénéfiques de ces ajustements et que ceux-ci éclipsent les perturbations et l'incertitude.

Il ne fait aucun doute à mon avis que la contribution la plus importante que peut apporter la Banque du Canada au maintien de ces tendances positives est de respecter son engagement de promouvoir la confiance en la valeur de la monnaie. Ainsi, la monnaie sera pour les Canadiens une source de stabilité et de certitude sur laquelle ils pourront s'appuyer dans leurs opérations de tous les jours et la planification de leur avenir.

L'administration de la Banque

J'aimerais signaler tout particulièrement les résultats de la revue des activités que la Banque a effectuée ces deux dernières années.

Cette revue, qui concernait tous les secteurs de la Banque, a porté spécialement sur les activités de base qui n'avaient pas fait l'objet d'un examen approfondi depuis un certain temps. Les changements qui en résultent sont une plus grande focalisation sur les fonctions propres à une banque centrale, l'abandon de certaines activités secondaires, une orientation davantage axée sur les besoins des clients, ainsi qu'une amélioration de l'efficacité et de l'efficience globales des opérations. Lorsque tous les changements auront été mis en place en 1998, la réduction des dépenses d'exploitation de la Banque découlant de la revue des activités devrait être de l'ordre de 20 %.

La revue en profondeur des activités de base est en grande partie terminée. Cependant, tous les secteurs de la Banque seront examinés régulièrement, au moins tous les cinq ans.

L'un des changements les plus fondamentaux auxquels la revue des activités a donné lieu est la modification des rôles et des responsabilités du personnel de la Banque. L'heure est davantage à la délégation des responsabilités, ce qui a commandé une nouvelle approche en matière de gestion et une revalorisation des connaissances des employés et de leurs aptitudes pour l'analyse. Nombre d'entre eux ont consacré beaucoup d'efforts à améliorer leurs compétences et à en acquérir de nouvelles.

Appelé à relever les défis posés par le changement, le personnel de la Banque a fait preuve de professionnalisme, de créativité et de détermination, et ce, dans un climat difficile. Je tiens à l'en remercier.

«Notre but est de faire en sorte que la Banque soit bien renseignée sur la situation économique de chaque région du pays et que les Canadiens et les Canadiennes puissent obtenir facilement de l'information et nous faire part de leur point de vue sur la politique monétaire.»

Rester en contact avec les Canadiens

La Banque du Canada est une institution nationale; ses activités ont donc une portée nationale. En ce qui a trait à la politique monétaire, cela signifie que la Banque doit être bien au fait des conditions économiques régionales qui composent le tableau national. Depuis de nombreuses années, la Banque a des représentants à Montréal, Toronto et Vancouver, qui assurent la liaison avec les milieux économiques et les marchés financiers. Aux activités de ces représentants se sont ajoutées, ces dernières années, des visites de plus en plus fréquentes un peu partout au pays des membres du Conseil de direction ainsi que d'employés du siège participant à notre programme de liaison avec les diverses branches d'activité et les administrations provinciales.



PHOTO : TREVOR SUTTON, LEADER-POST, REGINA

Le gouverneur Thiessen s'adresse aux élèves d'une école de Fort Qu'Appelle en Saskatchewan.

Pour renforcer nos activités de liaison dans les régions et l'analyse économique régionale, nous sommes en train de mettre sur pied de nouveaux bureaux à Calgary et Halifax et d'augmenter le personnel de nos bureaux de Montréal, Toronto et Vancouver chargé de ces fonctions. Les employés des bureaux régionaux travailleront en étroite collaboration avec les membres du Conseil d'administration de la Banque, qui viennent de chacune des provinces. Notre but est de faire en sorte que la Banque soit bien renseignée sur la situation économique de chaque région du pays et que les Canadiens et les Canadiennes puissent obtenir facilement de l'information et nous faire part de leur point de vue sur la politique monétaire.

Les employés des bureaux régionaux travailleront aussi activement à faire connaître d'autres aspects des activités de la Banque; ils participeront notamment à un programme visant à sensibiliser la population canadienne aux caractéristiques anticontrefaçon des billets de banque. Par ailleurs, la Banque prend actuellement dans chaque région des mesures pour fournir à moindre coût les services relatifs aux billets de banque et aux obligations ainsi que les services bancaires (qui sont grandement touchés par l'avance de la technologie); ainsi, des opérations seront sous-traitées, d'autres regroupées. Ces mesures entraîneront la cessation de certaines activités traditionnelles de la Banque. En collaboration avec nos partenaires du secteur privé, le personnel des bureaux régionaux supervisera et surveillera le déroulement des opérations sous-traitées, dont nous continuons d'assumer la responsabilité.

La redéfinition des bureaux régionaux aura pour effet d'améliorer le dialogue entre la Banque et l'ensemble de la population canadienne et marquera une autre étape dans le cheminement de la Banque vers une plus grande transparence et une plus grande accessibilité.

Tour d'horizon de la Banque

Les activités de la Banque du Canada

Les principales responsabilités dont la Banque du Canada est investie en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* peuvent être groupées en quatre grands domaines.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet la réalisation d'un rythme d'expansion monétaire compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue d'appuyer et de surveiller les principaux systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également des services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public.

Billets de banque

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens, sans conteste son produit le plus connu. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de gestion de la dette

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer, au nom du gouvernement, les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

Activités internationales

Le personnel de la Banque est également actif sur la scène internationale, ce qui aide la Banque à assumer plus efficacement ses responsabilités sur le plan intérieur et aussi à faire connaître le point de vue du Canada dans les discussions concernant des questions économiques et financières de portée internationale.

Les représentants de la Banque assistent aux réunions et aux conférences que tiennent régulièrement les grands organismes internationaux, afin de faciliter l'échange de renseignements susceptibles d'appuyer la formulation des politiques économiques internes. La Banque apporte aussi une aide technique aux pays en développement et contribue à la solidité des marchés financiers internationaux grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de saines pratiques de surveillance et de réglementation.

En 1996, les employés de la Banque ont collaboré à plusieurs études importantes sur des questions financières internationales portant notamment sur les crises de liquidités des États souverains, la mise au point d'un nouvel accord d'emprunt du Fonds monétaire international et la monnaie électronique (voir page 29).

Le fonctionnement de la Banque

La Banque s'acquitte de ses fonctions à l'aide d'un personnel hautement compétent d'environ 1 600 personnes. Elle est formée de onze départements, dont six sont directement affectés à ses quatre principaux domaines d'activité, quatre à la prestation de services généraux, et le dernier à la vérification interne. En 1996, la Banque a procédé à une restructuration des départements de services généraux dans le cadre d'une initiative globale visant à accroître l'efficacité et la transparence, ainsi que la délégation des responsabilités.

Les chefs de département sont responsables de l'exécution des opérations et de la prestation des services dans leurs secteurs. Chaque chef relève de l'un des quatre sous-gouverneurs de la Banque ou du premier sous-gouverneur.

Le Conseil de direction, composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur et des quatre sous-gouverneurs, assume collectivement la responsabilité des affaires de la Banque. Il s'occupe notamment des grandes questions d'organisation et de stratégie ainsi que de la formulation et de la mise en œuvre de la politique monétaire.

Le Conseil de direction et les chefs de département préparent ensemble le plan à moyen terme et le budget annuel de la Banque, qu'ils soumettent à l'approbation du Conseil d'administration.



PHOTO : ANDREW BALFOUR

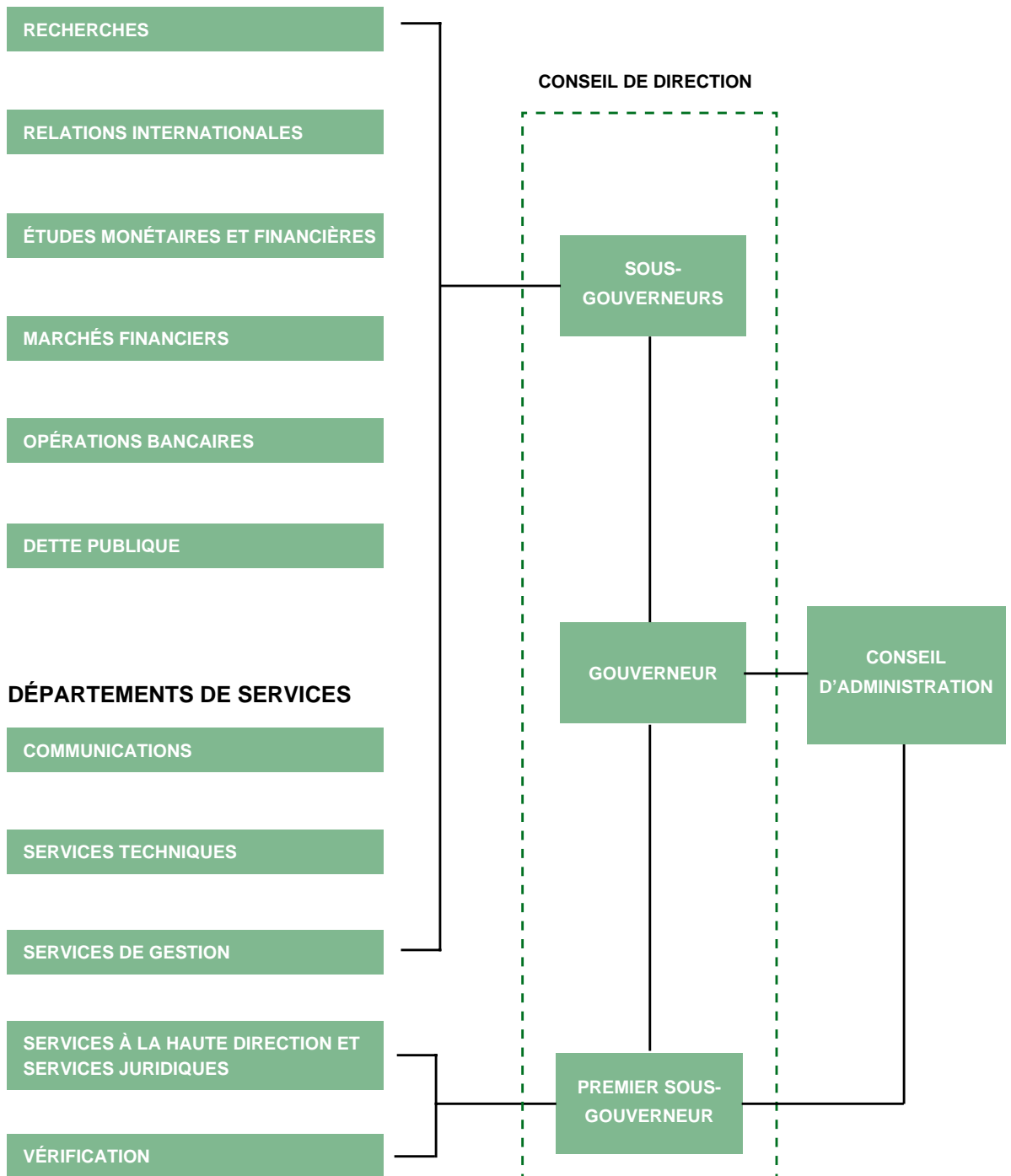
Membres du Conseil de direction

De g. à dr. : Gordon Thiessen et Sheryl Kennedy;

2^e rangée : Bernard Bonin, Tim Noël, Paul Jenkins et Charles Freedman

ORGANIGRAMME

DÉPARTEMENTS D'ORIENTATION ET D'EXPLOITATION



Conseil d'administration

La Banque est gérée par un conseil d'administration composé de douze administrateurs externes, du gouverneur et du premier sous-gouverneur. Le sous-ministre des Finances y siège également, mais n'a pas droit de vote.

L'expérience variée qu'apportent les administrateurs contribue au bon fonctionnement du Conseil. De plus, comme ils viennent des divers coins du pays, ils assurent un lien important entre la Banque et leur région. Les administrateurs sont nommés sur recommandation du ministre des Finances (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) pour un mandat renouvelable de trois ans.

Le Conseil est responsable de la gestion interne et de l'administration de la Banque, notamment des grandes politiques en matière de ressources humaines et des questions financières. Il s'intéresse de façon générale à tous les aspects des opérations de la Banque, assume une fonction de surveillance et fournit des conseils.

Le Conseil nomme le gouverneur et le premier sous-gouverneur (sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil) ainsi que les sous-gouverneurs et s'assure de la planification de la relève des cadres supérieurs. Il participe à la définition de l'orientation stratégique et à l'établissement des initiatives et des objectifs de la Banque.



Winston Baker
St. John's, Terre-Neuve



Walter Dubowec, F.C.A.
Winnipeg, Manitoba



Raymond Garneau
Westmount, Québec



James S. Hinds, c.r.
Sudbury, Ontario



Aldéa Landry, c.r.
Moncton, Nouveau-Brunswick



Harold H. MacKay, c.r.
Regina, Saskatchewan



Paul Massicotte *
St-Laurent, Québec



Judith Maxwell *
Ottawa, Ontario
Administratrice principale



James S. Palmer, c.r. *
Calgary, Alberta



Joseph Segal
Vancouver,
Colombie-Britannique



Barbara Stevenson, c.r. *
Charlottetown,
Île-du-Prince-Édouard



David A. Dodge **
Sous-ministre des Finances
(membre d'office)

* Membre du Comité de direction et du Comité du régime de gestion

** Membre du Comité de direction

Un poste était vacant au 31 décembre 1996.



Bernard Bonin, premier sous-gouverneur, et Raymond Garneau, administrateur, participant à un déjeuner-causerie à la Chambre de commerce de Chicoutimi (Québec).

Le Conseil d'administration tient au moins sept réunions par an, dont habituellement une ailleurs qu'à Ottawa. Entre ces réunions, les administrateurs participent aux opérations de la Banque par l'entremise de divers comités.

Le Comité de direction, composé du gouverneur, du premier sous-gouverneur, de quatre administrateurs et du sous-ministre des Finances, se réunit généralement entre les réunions du Conseil. En 1996, le Comité du régime de gestion a été mis sur pied pour examiner le rôle du Conseil, ses comités et les méthodes qu'il emploie pour remplir ses fonctions et s'acquitter de ses responsabilités. Le président de ce comité est normalement l'administrateur principal du Conseil. Les autres comités, qui se réunissent

selon les besoins, sont le Comité de la planification et du budget, le Comité de la vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération et le Comité des immeubles.

Compte rendu d'intendance

La politique monétaire

Le bas niveau de l'inflation, l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de la balance des paiements ont permis une baisse sensible des taux d'intérêt au pays.

L'objectif de la politique monétaire au Canada est de préserver la valeur de la monnaie. Une monnaie stable contribue à la prospérité économique en facilitant la prise de décisions des ménages et des entreprises. Dans une déclaration commune qui réaffirmait cet objectif en décembre 1993, le gouvernement et la Banque du Canada ont annoncé leur intention de maintenir l'inflation dans une fourchette de 1 à 3 % pour la période comprise entre 1995 et 1998. Une fourchette compatible avec la stabilité des prix sera définie avant la fin de 1998.

L'adoption de cibles de maîtrise de l'inflation s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Banque à réduire l'incertitude entourant la politique monétaire. Elle sert à clarifier l'objectif de la politique monétaire et aide ainsi les participants aux marchés financiers et le public à mieux comprendre et à mieux évaluer les mesures que prend la Banque. Et une meilleure compréhension augmente l'efficacité de ces mesures.

Toute déterminante qu'elle soit, l'influence de la politique monétaire sur l'inflation est indirecte et étalée dans le temps. La formulation de la politique monétaire est donc forcément axée sur l'avenir.

Regard sur l'année

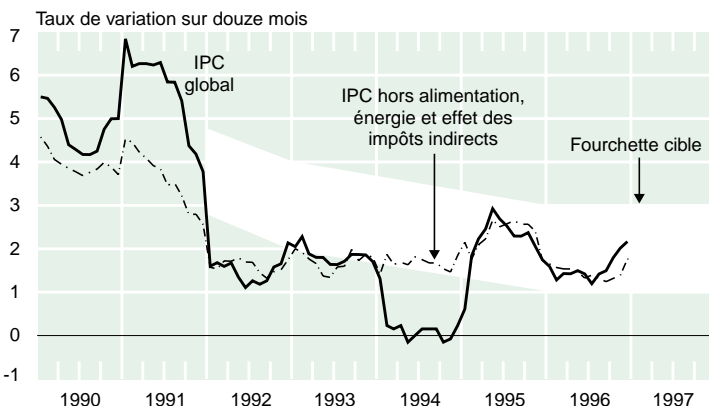
L'inflation en 1996 a été maintenue à l'intérieur de la fourchette cible. L'accroissement de l'indice global des prix à la consommation au cours de l'année a été de 2,2 %, et celui de l'indice de référence—qui exclut les composantes volatiles que sont les prix des aliments et de l'énergie et les variations des impôts indirects—a été de 1,8 %.

Le bas niveau de l'inflation, l'assainissement des finances publiques et l'amélioration de la balance des paiements ont permis une baisse sensible des taux d'intérêt au pays. Ceux-ci sont tom-

bés, pour la plupart, à leurs plus bas niveaux depuis le début des années 60. Et ils sont descendus en dessous de leurs pendants américains pour toutes les échéances de moins de dix ans. Cette évolution témoigne d'un raffermissement marqué de la confiance des investisseurs tant canadiens qu'étrangers dans la valeur de notre monnaie.

La Banque a pris de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité et la transparence de ses opérations. Depuis février 1996, elle établit son taux officiel d'escompte à la limite supérieure de la fourchette opérationnelle arrêtée pour le taux du financement à

Indice des prix à la consommation



un jour, le taux sur lequel elle exerce l'influence la plus directe. Et chaque fois qu'elle modifie son taux d'escompte et la fourchette opérationnelle, elle publie un communiqué pour en informer le public et préciser les motifs de cette mesure.

En outre, le *Rapport sur la politique monétaire*, qui paraît en mai et en novembre, est devenu plus explicite dans son évaluation des perspectives économiques. Une fois le Rapport publié, les cadres supérieurs de la Banque se présentent devant le Comité des finances de la Chambre des communes pour en discuter. Ils tiennent ensuite des séances d'information sur ce document dans différentes régions du pays et sur les grandes places financières internationales.

Par ailleurs, la Banque a continué de mettre l'accent sur son programme de liaison externe, dans le cadre duquel les membres du Conseil d'administration et des cadres supérieurs rencontrent des groupes de Canadiens aux quatre coins du pays. Elle s'apprête de plus à renforcer les contacts qu'elle entretient avec les représentants de diverses branches d'activité, les associations, les fonctionnaires, les économistes et les institutions d'enseignement d'un bout à l'autre du pays. En 1997, elle va ouvrir de nouveaux bureaux à Halifax et Calgary et augmenter le nombre d'économistes en poste à Vancouver, Toronto et Montréal.

À l'échelon international, les représentants de la Banque ont assisté aux réunions régulières des grands organismes économiques et financiers, au cours desquelles ils ont fourni et obtenu des renseignements qui ont alimenté les délibérations au pays sur les questions de politique économique. En novembre, un arrêté en conseil nommait le gouverneur de la Banque du Canada suppléant du ministre des Finances au Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international.

La formulation de la politique monétaire repose largement sur l'analyse et la recherche. Les travaux réalisés dans ces domaines par le personnel de la Banque sont fréquemment publiés ou communiqués dans des colloques. En 1996, la Banque a notamment publié un recueil d'articles traitant de la transmission de la politique monétaire au Canada (Banque du Canada, 1996) ainsi que deux rapports techniques décrivant le modèle que ses analystes utilisent pour établir leurs projections économiques.

La Banque accorde une grande attention aux commentaires et aux travaux de recherche d'autres économistes, tant du secteur privé que des universités et des autres banques centrales. Afin de

En novembre, la Banque a organisé un colloque sur le taux de change et la politique monétaire. Les actes de ce colloque paraîtront en 1997.



PHOTO : ANDREW BALFOUR

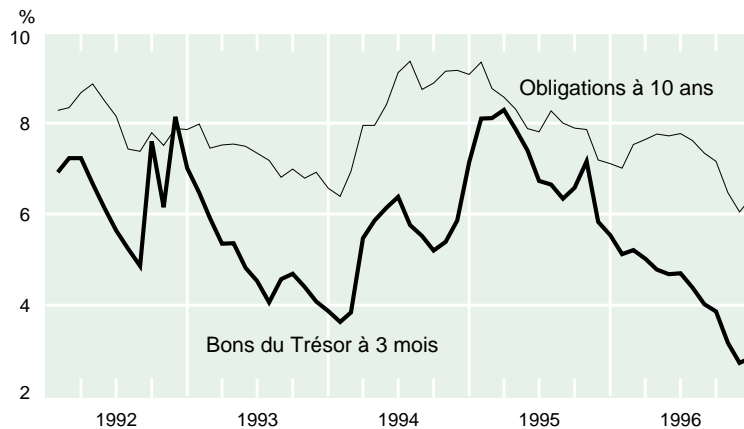
Des cadres supérieurs de la Banque du Canada s'entretiennent avec des représentants des médias à l'occasion d'une séance d'information trimestrielle.

La Banque du Canada et les taux d'intérêt

Les opérations de la Banque du Canada ont une incidence importante sur les taux d'intérêt à très court terme au pays, et la Banque a établi une fourchette cible pour le taux du financement à un jour. Toutefois, cette incidence s'amenuise à mesure qu'elle s'étend aux taux à plus long terme.

Les taux d'intérêt sur toute la gamme des échéances dépendent de l'offre et de la demande de fonds. Ils doivent constituer pour les prêteurs un rendement acceptable par rapport à celui d'autres placements. Aussi l'évolution des taux d'intérêt à l'étranger, particulièrement aux États-Unis, est-elle un élément déterminant des taux d'intérêt pratiqués au Canada. Les autres facteurs en jeu sont les écarts entre le taux d'inflation au Canada et ceux des autres pays, la position conjoncturelle relative des économies et les primes de risque ou de liquidité.

Taux d'intérêt canadiens



L'influence la plus fondamentale que la Banque du Canada exerce sur les taux d'intérêt, et ce pour toutes les échéances, vient donc des attentes que ses mesures engendrent au sujet de l'inflation.

Un taux d'inflation plus bas au Canada qu'ailleurs signifie que le dollar canadien peut s'apprécier sans que cela ne compromette la position concurrentielle du pays. La perspective d'une appréciation accroît l'attrait des placements en dollars canadiens et réduit

d'autant le taux d'intérêt requis par les investisseurs. Un taux d'inflation plus élevé, par contre, soulève la perspective de dépréciation de la monnaie et se traduit par des taux d'intérêt plus élevés.

La baisse prononcée des taux d'intérêt à moyen et à long terme au Canada en 1996 reflète principalement la réduction des primes de risque demandées par les investisseurs, étant donné les progrès considérables réalisés au chapitre des finances publiques et de la balance des paiements courants.

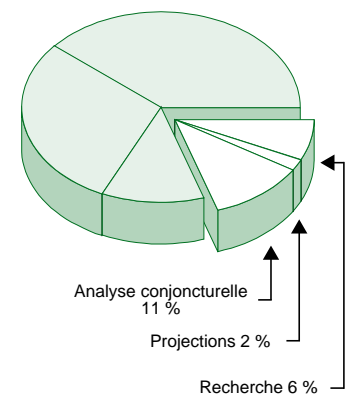
À la faveur de cette réduction des primes de risque et du bas taux d'inflation au Canada, les taux d'intérêt à très court terme sont tombés à des niveaux jamais vus depuis des années.

favoriser les échanges avec ceux-ci, elle organise chaque année un colloque sur les questions de politique monétaire. Les actes de ces colloques, qui se déroulent dans les deux langues officielles, sont publiés en français et en anglais. Le colloque de 1996 portait sur le taux de change et la politique monétaire. On y a traité de la crédibilité de la politique monétaire, de l'efficacité de l'intervention sur le marché des changes, de la spéculation sur ce marché et des avantages relatifs de divers régimes de change. Le colloque de 1997 portera sur la stabilité des prix, les cibles en matière d'inflation et la politique monétaire. Il fournira l'occasion d'approfondir ces questions avant que soit arrêtée une fourchette cible de maîtrise de l'inflation compatible avec la stabilité des prix.

Dépenses d'exploitation

La formulation de la politique monétaire a entraîné des dépenses de 35 millions de dollars en 1996, ce qui représente environ 19 % de l'ensemble des dépenses d'exploitation de la Banque. La rationalisation des activités s'est poursuivie au cours de l'année, et une réallocation des ressources s'est produite en faveur de la recherche. Les économies réalisées ont permis d'absorber en partie les coûts des nouveaux investissements en systèmes et matériel informatiques. Ces investissements comprenaient le remplacement—nécessité par les changements technologiques—du système de saisie électronique de l'information provenant des marchés, l'intégration de systèmes internes de traitement de l'information, ainsi que la modernisation de l'infrastructure informatique utilisée dans l'analyse et la recherche qui sous-tendent la formulation de la politique monétaire.

Dépenses d'exploitation liées à la formulation de la politique monétaire



Les services de banque centrale

Les services de banque centrale fournis par la Banque du Canada englobent un vaste éventail d'activités qui touchent aux politiques publiques, à la réglementation et aux opérations. Ces activités viennent appuyer la mise en œuvre de la politique monétaire et contribuent à la fiabilité et à la solidité du système financier canadien. La Banque offre aussi des services à une clientèle diversifiée, constituée du gouvernement canadien, des institutions financières et du public. Dans le domaine des services de banque centrale, elle s'est engagée à faire preuve de transparence en ce qui concerne les opérations qu'elle effectue sur les marchés et à satisfaire les besoins de sa clientèle de la façon la plus efficiente et la plus efficace possible.

La Banque a travaillé étroitement avec le gouvernement à rationaliser les arrangements avec les banques en prévision de la mise en place du STPGV.

Regard sur l'année

Opérations sur les marchés

La Banque, pour mettre en œuvre sa politique monétaire, mène des opérations sur les marchés financiers. Au cours des dernières années, ces opérations ont porté principalement sur le taux du financement à un jour. La Banque offre aux opérateurs de conclure avec eux des pensions à un jour afin de maintenir le taux à un jour à l'intérieur de sa fourchette opérationnelle, dont l'amplitude est d'un demi-point de pourcentage. En 1996, la Banque est ainsi intervenue à 29 reprises pour éviter que le taux dépasse la limite supérieure de la fourchette, et à 15 autres pour l'empêcher de tomber au-dessous de la limite inférieure. Chaque fois qu'elle a abaissé la fourchette et le taux officiel d'escompte (qui correspond à la limite supérieure de la fourchette), la Banque a offert des pensions à un jour à un taux destiné à signaler ce changement au marché.

Le taux d'escompte n'étant plus lié au taux de rendement des bons du Trésor à trois mois, la Banque a moins de raisons d'intervenir sur le marché des bons du Trésor et, donc, de détenir ce type de titres. Par conséquent, elle a entrepris en 1996 de modifier la composition de son portefeuille de manière à ce que celui-ci reflète mieux l'encours de la dette du gouvernement. Elle a ainsi diminué son stock de bons du Trésor et augmenté la part des obligations du gouvernement dans son portefeuille. Il y a donc eu plus de bons du Trésor sur le marché, ce qui a aidé ce dernier à s'adapter à la diminution de l'offre résultant du fait que l'État a emprunté moins dans l'ensemble et a continué d'allonger l'échéance de ses titres.

Fiabilité et solidité du système financier canadien

Même s'ils passent presque inaperçus, les systèmes qui effectuent la compensation et le règlement des gros paiements et des opérations sur titres et sur devises sont indispensables à l'efficience et au bon fonctionnement de l'économie. Or, l'accroissement en valeur et en volume des transactions traitées par ces systèmes complexes fait naître des inquiétudes quant aux risques potentiels. La Banque se

La Loi sur la compensation et le règlement des paiements de 1996

La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* donne à la Banque du Canada des responsabilités officielles et précises en matière de surveillance des principaux systèmes de compensation et de règlement. Plus précisément, la Banque examinera tous les systèmes effectuant des opérations de ce type en vue de déterminer s'ils pourraient poser un risque systémique. Un système présentant un tel risque pourra être assujéti aux dispositions de la *Loi*, auquel cas il devra être doté des mesures de contrôle des risques que la Banque jugera appropriées. Celle-ci pourra procéder à des examens de ces mesures, et, dans les cas où elle estimera que le risque systémique est mal contrôlé, le gouverneur pourra émettre une directive pour faire corriger la situation.

La Banque s'est penchée sur trois systèmes jusqu'à présent, à savoir le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), mis au point par l'Association canadienne des paiements aux fins du traitement des gros paiements, le Service de compensation des titres d'emprunt, exploité par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée dans le but d'assurer la compensation et le règlement des transactions sur obligations et sur titres du marché monétaire, et Multinet, un mécanisme de compensation et de règlement des grosses opérations sur devises. La Banque a travaillé en étroite collaboration avec les concepteurs de ces systèmes pour s'assurer que des mécanismes fiables de limitation des risques étaient en place. Elle examine à l'heure actuelle d'autres systèmes en exploitation au Canada qui pourraient être jugés susceptibles de poser un risque systémique et seraient donc assujéttis aux dispositions de la *Loi*.

En outre, la nouvelle loi renforce les dispositions régissant les activités des systèmes de compensation et de règlement pour faire en sorte qu'ils fonctionnent comme prévu en cas de difficultés financières. Elle consolide, par exemple, la validité juridique des modalités de compensation et des règles des systèmes visés en matière de règlement.

La *Loi sur la compensation et le règlement des paiements* autorise également la Banque du Canada à fournir certains services. Cette dernière peut maintenant garantir les règlements des paiements qui transitent par des systèmes visés et verser des intérêts sur les dépôts spéciaux des participants ou des organismes de compensation.

préoccupe particulièrement du risque systémique, c'est-à-dire la possibilité que des problèmes touchant un participant au système de compensation et de règlement se communiquent à d'autres participants ou se propagent dans l'ensemble du système financier. Elle travaille donc en étroite collaboration avec des organismes des secteurs privé et public à la limitation de ces risques. De plus, une nouvelle loi fédérale, entrée en vigueur en 1996, investit la Banque de responsabilités précises au chapitre de la surveillance de certains systèmes de compensation et de règlement.

Le système de transfert de paiements de grande valeur (STPGV), en cours d'élaboration par l'Association canadienne des paiements aux fins du traitement des gros montants, devrait être opérationnel fin 1997. Au cours de l'année 1996, la Banque a pris deux mesures visant à faire avancer la mise en place du système. D'une part, elle fournira une garantie de règlement; on estime toutefois très peu

probable que cette garantie soit utilisée, car les participants du secteur privé se sont engagés à couvrir des pertes importantes. D'autre part, la Banque offrira, pour la première fois, aux participants de tenir chez elle des dépôts spéciaux rémunérés en garantie des avances consenties pour leur permettre d'honorer leurs obligations de règlement. La Banque a aussi encouragé la tenue de discussions avec les participants au sujet des liens entre le STPGV et les autres grands systèmes de compensation et de règlement utilisés à l'échelle nationale et internationale.

Le Service de compensation des titres d'emprunt a été élaboré par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS) pour le règlement et la compensation des transactions sur obligations et sur titres du marché monétaire. La Banque et la CDS

ont travaillé de concert en 1996 à l'amélioration des mécanismes de limitation des risques, étant donné que cette dernière étend son service aux titres émis par les provinces et prendra en charge dans les années qui viennent les titres et les actions du secteur privé.

La Banque a aussi collaboré étroitement avec les participants canadiens au système Multinet, système de compensation et de règlement des grosses opérations sur devises. Les banques centrales des pays du Groupe des Dix surveillent ensemble les modalités de compensation et de règlement des opérations transfrontières ou multi-devises. La surveillance du système Multinet sera principalement assumée par la Réserve fédérale, car le système sera exploité à partir des États-Unis. La Banque du Canada, conjointement avec la Réserve fédérale, doit s'assurer de la fiabilité des mécanismes de règlement des transactions libellées en dollars canadiens au sein du système.



PHOTO : DAVID NICKERSON, TIMES GLOBE, SAINT JOHN, N.-B.

La sous-gouverneure Sheryl Kennedy s'adresse à des étudiants sur le campus de Saint John du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick.

Clients de la Banque

Le gouvernement fédéral

En sa qualité de banquier du gouvernement fédéral, la Banque veille à ce que les comptes courants de ce dernier soient suffisamment approvisionnés pour qu'il puisse faire face à ses obligations quotidiennes, et elle lance les emprunts nécessaires pour répondre aux besoins prévus à court terme. Afin de réduire au maximum le coût que représente pour le gouvernement le maintien de ces encaisses, elle place les montants excédentaires dans des dépôts à terme, lesquels sont mieux rémunérés que les dépôts à vue. En 1996, la Banque a tenu 552 adjudications de dépôts à terme en plus des 52 adjudications hebdomadaires de parts de dépôts à vue du Receveur général.

En sa qualité d'agent du ministre des Finances, la Banque intervient sur le marché des changes en achetant et en vendant des dollars canadiens dans le but de modérer les fluctuations du cours de notre monnaie. En avril 1995, elle a mis en place, au nom du ministre, de nouveaux critères visant une réduction de la fréquence de ses interventions. Ces nouveaux critères et la stabilité relative du taux de change aidant, le nombre des interventions de la Banque sur les marchés des changes a été très limité en 1996.

La Banque gère aussi les réserves de change du gouvernement : elle fait des placements, achète des devises pour que les ministères fédéraux puissent faire face à leurs besoins, administre le programme d'emprunts destiné à regarnir ces réserves et effectue des opérations de couverture des risques de change ainsi que des opérations sur or. À la fin de 1996, les réserves de liquidités internationales du Canada se chiffraient à 20,6 milliards de dollars É.-U. environ, en hausse de 5,4 milliards de dollars É.-U. par rapport à la fin de 1995.

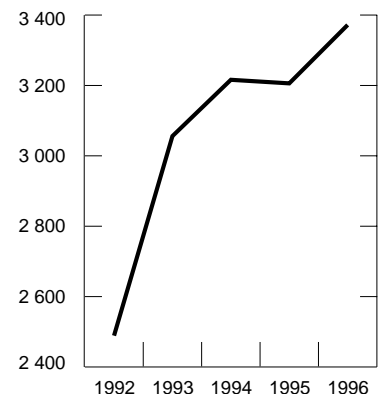
La Banque a mis sur pied un module spécialement chargé de la surveillance et de la gestion des risques financiers auxquels est exposé le gouvernement. Cette initiative reflète la volonté de ce dernier de faire en sorte que les méthodes de gestion du risque que les sociétés d'État et lui-même appliquent soient comparables aux «meilleures pratiques» en vigueur dans les institutions financières et dans les autres pays.

Les institutions financières

La Banque du Canada tient des comptes de dépôt et de garde de titres au nom d'une centaine de clients, dont les grandes institutions financières canadiennes, des organismes financiers internationaux et d'autres banques centrales. Elle travaille à l'heure actuelle à l'élaboration d'une nouvelle génération de systèmes informatiques qui, lorsqu'ils seront mis en service—soit d'ici le milieu de 1997—, fourniront un accès direct à ces clients et faciliteront le traitement des paiements au sein du STPGV.

En 1996, la Banque a répondu à environ 8 700 demandes de renseignements au sujet des soldes non réclamés, effectué 20 600 recherches et versé au total 3,4 millions de dollars à plus de 3 350 propriétaires de compte.

Nombre de comptes pour lesquels un paiement a été émis

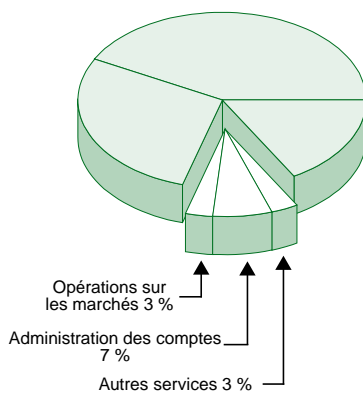


Avec la fermeture d'un grand nombre de ses agences, la Banque a dû repenser la façon dont elle s'acquitte de ses responsabilités relativement à l'enregistrement des garanties données en vertu de la *Loi sur les banques*. Elle est en train de mettre au point de nouveaux arrangements, qui entreront en vigueur en 1997.

Depuis avril 1996, la Banque perçoit des droits sur certains services de garde qu'elle fournit à ses clients et que ceux-ci peuvent obtenir ailleurs. Les revenus qu'elle a ainsi tirés de ces services en 1996 se sont élevés à près de 1 million de dollars.

En janvier 1996, la Banque du Mexique a remboursé intégralement l'encours des tirages, atteignant 216 millions de dollars canadiens, qu'elle avait effectués antérieurement sur le mécanisme bilatéral de swap de devises mis en place avec la Banque du Canada. Elle n'a effectué aucun tirage durant le reste de l'année. En décembre 1996, cette facilité de crédit a été renouvelée pour un an et pour un montant de 1 milliard de dollars canadiens. Un accord du même type liant la Banque du Canada et la Banque fédérale de réserve de New York et portant sur la somme de 2 milliards de dollars É.-U. a lui aussi été prorogé, tout comme l'entente-cadre nord-américaine. Cette entente, qui lie le Canada, le Mexique et les États-Unis, précise les modalités en vertu desquelles l'un de ces pays peut faire simultanément usage des mécanismes bilatéraux de swap de devises qu'il a établis avec les deux autres pays.

Dépenses d'exploitation liées aux services de banque centrale



Le public

Les banques sont tenues de transférer à la Banque du Canada tous les soldes non réclamés des comptes en dollars canadiens tenus au Canada qui sont inactifs depuis dix ans. En sa qualité de dépositaire des soldes non réclamés, la Banque a, en 1996, répondu à environ 8 700 demandes de renseignements généraux, effectué 20 600 recherches et versé au total 3,4 millions de dollars à plus de 3 350 propriétaires de compte.

Au début de 1996, la Banque du Canada a commencé à utiliser un nouveau système informatique pour le traitement des soldes non réclamés. Elle continue de chercher des moyens de faciliter l'accès du public à l'information sur ces soldes.

Dépenses d'exploitation

En 1996, les dépenses engagées pour la prestation de services de banque centrale se sont chiffrées à un peu moins de 23 millions de dollars, ce qui représente environ 13 % de l'ensemble des coûts d'exploitation de la Banque. La rationalisation des opérations découlant de la revue des activités s'est poursuivie en 1996. Les économies qui en ont résulté ont cependant été amplement absorbées par des investissements en systèmes informatiques liés à l'élaboration du STPGV et à la nécessité de remplacer et d'améliorer les systèmes servant à la gestion des soldes non réclamés, aux opérations de change et à l'administration des comptes.

Les billets de banque

La Banque s'est engagée à fournir aux Canadiens des billets de banque qu'ils peuvent utiliser en toute confiance, sans douter de leur authenticité. Elle remplit cet engagement de la façon la plus économique et la plus efficiente possible, en sous-traitant à des entreprises du secteur privé, lorsqu'elle le juge avantageux, les activités de production et de distribution des billets de banque tout en continuant à veiller au maintien de normes élevées au chapitre de la sécurité. La sensibilisation du public aux éléments de sécurité incorporés aux billets de banque est une composante importante de la stratégie de prévention de la contrefaçon.

Regard sur l'année

C'est dans le domaine des billets de banque que la Banque a le plus radicalement transformé sa façon de faire par suite de la récente revue des activités. L'année 1996 a été témoin de la mise en œuvre de la première phase d'un nouveau système de distribution des billets qui permettra à la Banque de mettre fin aux opérations de traitement des billets dans sept de ses neuf agences régionales. Ce changement se traduira par des gains d'efficacité et des économies notables, dont l'importance ira en croissant à mesure que le système se généralisera en 1997. Il en résultera une réduction de près de 200 postes par rapport au niveau observé en 1994. La décision de cesser ses opérations sur billets a également amené la Banque à réexaminer toutes les autres opérations effectuées dans les agences, ce qui donnera lieu à d'autres gains d'efficacité.

Le remplacement du billet de 2 dollars par une pièce de monnaie et la sous-traitance, aux sociétés d'impression, des opérations de préparation finale des billets (soit l'inspection, la coupe et l'emballage des billets) sont les autres faits marquants de l'année 1996 dans le domaine.

Nouvelle approche en matière de distribution des billets de banque

La nouvelle approche en matière de distribution des billets de banque a été élaborée et est actuellement mise en œuvre avec l'étroite collaboration des institutions financières, lesquelles sont appelées à assumer des responsabilités accrues au sein du nouveau système. Celles-ci ont d'ailleurs participé à tous les aspects de sa conception, dont l'établissement du cadre de fonctionnement et la mise au point du réseau informatique qui servira à son soutien. Les nouvelles modalités sont en place à Calgary depuis octobre 1996 et à Québec depuis janvier 1997.

Par le passé, les institutions financières déposaient leurs surplus de billets dans l'un des neuf centres de traitement régionaux de la Banque. Cette dernière procédait au traitement des billets

À la fin de 1996, environ 1,2 milliard de billets de banque étaient en circulation, pour une valeur totale de 29 milliards de dollars. Les probabilités d'avoir en sa possession un faux billet canadien étaient de 1 sur 16 900.

Notre meilleure arme contre la contrefaçon est la capacité du public de reconnaître les billets authentiques.

Au cours des six premières semaines de 1996, près de 40 000 feuilles de 40 billets de 2 dollars, d'une valeur nominale de plus de 3 millions de dollars, ont été vendues à des collectionneurs.

déposés—dont le nombre avoisinait les 2 milliards par année—et les entreposait jusqu'à ce que les institutions financières en aient de nouveau besoin et les retirent. Le nouveau système prévoit que la Banque et les institutions financières s'occuperont ensemble de la gestion des flux de billets entre institutions et que la plupart des billets en circulation ne seront envoyés à la Banque que lorsqu'ils ne seront plus réutilisables. En se chargeant de la gestion de l'information plutôt que du traitement des billets, la Banque et, par ricochet, le public canadien feront d'importantes économies, qui atteindront environ 10 millions de dollars par année.

En juin 1996, la Banque a mis fin à ses opérations de traitement des billets à Ottawa. À Saint John, Halifax, Regina, Calgary, Winnipeg et Vancouver, les opérations cesseront au cours de 1997, au fur et à mesure que le nouveau système de distribution entrera en service. La Banque continuera d'injecter des billets neufs dans le système par l'entremise de ses installations en banlieue de Montréal et de Toronto.

Nouvelle orientation en matière de présence régionale

Même si la Banque procède actuellement au regroupement ou à la sous-traitance d'un bon nombre de ses opérations de traitement des billets et d'autres activités qu'elle fournit dans diverses régions du pays, elle entend maintenir une forte présence en région, en ayant des bureaux à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Les bureaux régionaux seront chargés des activités de communication relativement à la politique monétaire et serviront de points de contact pour tous les services que fournit la Banque. Les cadres qui y travailleront assureront la liaison avec les institutions financières de la région pour appuyer le fonctionnement du nouveau système de distribution des billets de banque. Ces bureaux offriront au public des programmes de sensibilisation à la prévention de la contrefaçon et fourniront des renseignements sur diverses activités, dont les recherches relatives aux soldes non réclamés.

Retrait du billet de 2 dollars

Le 16 février 1996, la Banque a émis ses derniers billets de 2 dollars et mis fin à la vente des feuilles non coupées de billets de cette coupure. Environ 230 millions de billets de 2 dollars étaient alors en circulation. Le billet de 2 dollars avait une durée de vie de 14 mois seulement, puisque, comme toute petite coupure circulant beaucoup de mains en mains, il s'usait rapidement. Son retrait permettra d'économiser quelque 7 millions de dollars par année en coûts de production et de réduire également les dépenses liées à la distribution et à la manutention des billets.

Recherche et mesures visant à décourager la contrefaçon

La Banque est constamment à l'affût de moyens de prévenir la contrefaçon et de nouvelles méthodes de production susceptibles d'engendrer des gains d'efficacité et d'augmenter la durée de vie des billets de banque. Ces recherches sont effectuées en collaboration avec les fabricants de matériaux et d'équipement servant à la production des billets.

En collaboration avec le Conseil national de recherches, la Banque mène des travaux sur le matériau optique de sûreté, et elle tient des consultations régulières avec des instituts d'émission étrangers. Elle consulte également les sociétés d'impression et les fabricants d'appareils de photocopie afin de réduire les risques que de l'équipement d'impression soit utilisé à des fins frauduleuses.

Sensibilisation du public

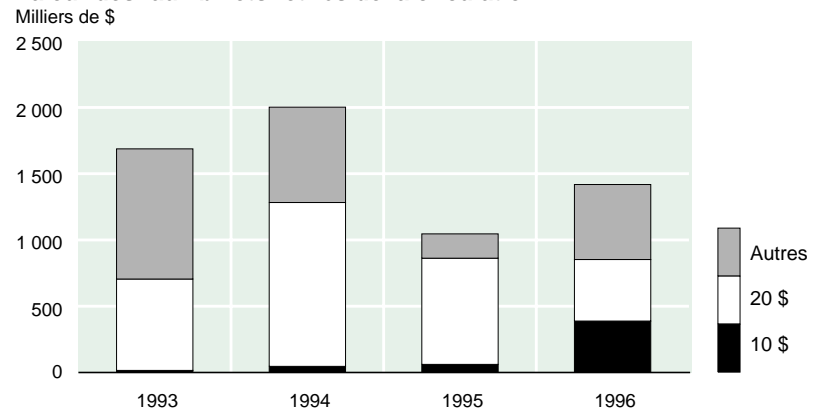
La composante la plus importante du programme de prévention de la contrefaçon de la Banque est encore la capacité du public de reconnaître les caractéristiques des billets de banque authentiques. Par le truchement du Musée de la monnaie, d'expositions dans des lieux publics et dans des écoles, et de contacts avec les commerçants, la Banque informe la population sur les particularités des billets authentiques. Parmi les divers éléments de sécurité dont sont dotés les billets, le plus visible est la vignette de sûreté; il s'agit d'un petit carré de pellicule réfléchissante qui se trouve dans le coin supérieur gauche des billets de 20, de 50, de 100 et de 1 000 dollars et qui a la propriété de passer du doré au vert selon l'angle sous lequel il est examiné. Les billets de banque authentiques ont également une apparence et une texture uniques, qui sont dues à l'utilisation de la technique d'impression en taille-douce, où des couches d'encre de différentes épaisseurs sont appliquées.

En décembre dernier, la GRC a émis, en collaboration avec la Banque, un communiqué de presse informant la population d'une augmentation de faux billets de 10 dollars en circulation et lui rappelant comment reconnaître les billets authentiques. La Banque suit de près l'état de la contrefaçon au pays et elle établit

La Banque surveille

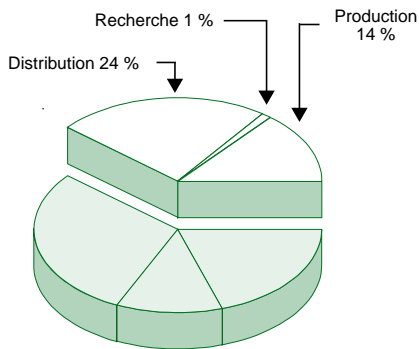
également les progrès de la monnaie électronique, ou des «cartes à puce», au pays ainsi que leurs répercussions sur la demande de billets de banque.

Valeur des faux billets retirés de la circulation



La Banque a commencé en 1989 à appliquer la vignette de sûreté sur les grosses coupures de la nouvelle série. La mise en circulation en juin 1993 d'un nouveau billet de 20 dollars muni de la vignette de sûreté et le retrait accéléré des anciens billets de même valeur ont contribué efficacement à réduire la contrefaçon de cette importante coupure. Diverses mesures destinées à faire face à l'accroissement récent du nombre de faux billets de 10 dollars sont actuellement à l'étude.

Dépenses d'exploitation liées à l'émission des billets de banque



des plans d'intervention pour le cas où des faussaires tireraient parti d'innovations technologiques. Des statistiques sur le nombre de billets canadiens contrefaits peuvent être obtenues auprès de la Banque ou de la GRC.

Dépenses d'exploitation

Les activités relatives aux billets de banque ont coûté 69,6 millions de dollars en 1996, ce qui représente environ 39 % de l'ensemble des coûts d'exploitation de la Banque. Les dépenses liées à la production des billets neufs ont sensiblement baissé en raison du retrait du billet de 2 dollars et du fléchissement de la demande de billets de remplacement pour les autres coupures. La cessation des opérations sur billets à Ottawa et la réduction des coûts de distribution des billets dans les autres agences régionales ont également commencé à avoir des répercussions sur les dépenses en 1996. Des économies additionnelles seront réalisées en 1997 et dans les années qui suivront, à mesure que les nouveaux arrangements relatifs à la distribution des billets entreront en vigueur et que des agences fermeront leurs portes.

La monnaie électronique

L'avènement de la monnaie électronique pourrait entraîner, avec le temps, une réduction marquée de l'utilisation d'autres moyens de paiement (en particulier les pièces de monnaie et les billets de banque) pour le règlement des petites transactions.

La monnaie électronique est un outil qui permet au consommateur de stocker des fonds dans l'attente de futurs achats. Il peut s'agir d'une carte (appelée «carte à puce», «carte prépayée» ou «porte-monnaie électronique»), ou d'un logiciel exploité sur réseau informatique (aussi appelé «argent numérique»). Dans un cas comme dans l'autre, le consommateur obtient auprès de l'établissement émetteur une certaine réserve de fonds dont sera retranchée la valeur des achats qu'il effectue.

Plusieurs systèmes de ce type font actuellement l'objet de projets-pilotes dans différentes villes canadiennes. Il est très difficile pour le moment de prévoir si la monnaie électronique aura un grand succès commercial; cela dépendra en définitive des avantages qu'elle présentera pour les consommateurs, les commerçants et les établissements émetteurs. Les gouvernements et les banques centrales d'un certain nombre de pays ont commencé à analyser les diverses questions que soulève la monnaie électronique. Les banques centrales s'intéressent tout particulièrement à l'incidence que celle-ci pourrait avoir sur leurs revenus, sur la politique monétaire et sur le système des paiements en général. Voici certaines des questions auxquelles elles tentent de répondre : Qui devrait émettre la monnaie électronique? Ce secteur devrait-il être réglementé? Si oui, de quelle manière? Quelle est la façon appropriée de protéger les consommateurs? Les lois existantes précisent-elles suffisamment les droits et les obligations des utilisateurs et des émetteurs de monnaie électronique? Quelles seront les répercussions sur le plan de la criminalité, surtout en ce qui concerne la contrefaçon, la fraude et le blanchiment de l'argent? Et, finalement, qu'advient-il en cas de panne importante?

Au cours de 1996, les banques centrales des pays membres du Groupe des Dix (dont la Banque du Canada) se sont penchées activement sur bon nombre de ces questions. La plupart des travaux qu'elles ont effectués ont été entrepris sous l'égide de la Banque des Règlements Internationaux, laquelle a publié deux rapports à ce sujet (voir Références).

Les gouvernements des pays membres du Groupe des Dix procèdent actuellement à d'autres études, qui portent sur la protection des consommateurs, la répression de la criminalité ainsi que la surveillance et la réglementation des divers types de monnaie électronique et des établissements qui les émettent.

Les services de gestion de la dette

Lorsqu'elle fournit des services de gestion de la dette au gouvernement fédéral, la Banque s'efforce de s'acquitter de son rôle de mandataire à la satisfaction tant du gouvernement que de l'agence chargée du placement des titres auprès des particuliers récemment mise sur pied au ministère des Finances. De plus, elle assure certains services aux investisseurs et aux épargnants et veille, du fait qu'elle traite les emprunts du gouvernement, au bon fonctionnement des marchés canadiens des titres de dette.

Entre autres services qu'elle fournit traditionnellement au gouvernement fédéral, la Banque offre des conseils en matière d'emprunt, administre le placement des nouvelles émissions et s'occupe des titres en circulation. Ces services portent sur tous les titres de dette du gouvernement émis au Canada, quel qu'en soit le type.

En 1995, le gouvernement fédéral a établi une distinction entre les titres d'emprunt détenus par les particuliers, aussi appelés titres au détail, et ses autres titres de dette. Il a alors mis sur pied une agence spéciale, rebaptisée depuis Placements Épargne Canada, à qui il a confié toutes les opérations liées à cette catégorie de titres. Cette agence se charge donc de la campagne de vente des obligations d'épargne du Canada (OEC), de la conception de nouveaux titres d'emprunt destinés aux particuliers et des projets de mise en marché de ces titres. La Banque du Canada, quant à elle, continue d'assurer le soutien des opérations et des systèmes liés au programme de placement de titres au détail. La *Loi sur la Banque du Canada* devrait être modifiée en 1997 de manière à permettre à la Banque de facturer les services qu'elle fournit au gouvernement fédéral dans ce domaine.

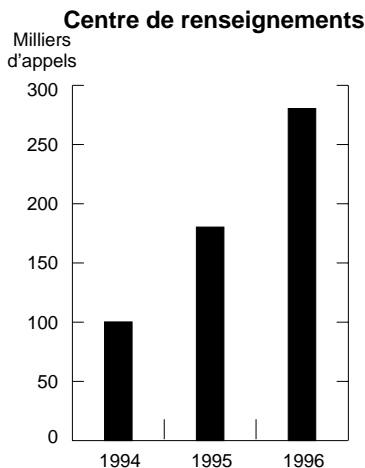
Les autres responsabilités de la Banque en matière de gestion de la dette n'ont pas varié. Elles concernent notamment les bons du Trésor et les obligations négociables du gouvernement ainsi que les emprunts émis pour le compte du Fonds des changes. Ces titres sont, pour la plupart, placés auprès d'investisseurs institutionnels.

Regard sur l'année

Services de soutien des titres d'État détenus par des particuliers

La Banque administre environ 7 millions de comptes de propriétaires d'obligations d'épargne du Canada. Un système informatisé devant permettre d'améliorer le service et d'assurer un traitement efficace des nouveaux produits est en cours d'élaboration depuis 1994. La Banque ayant dû changer de fournisseur au cours de l'année, la mise en place du système a été reportée en 1998. Toutefois, grâce à des mesures prises en 1996, le traitement des commandes et des certificats d'OEC a déjà gagné en efficacité. La Banque s'est également employée à soutenir de nouvelles initiatives en matière de titres au détail qui seront lancées dès 1997.

Pour obtenir des renseignements sur les OEC, appelez notre centre de renseignements, au numéro 1 800 575-5151, ou encore consultez notre site Web à l'adresse <http://www.cis-pec.gc.ca/>



La Banque dispose depuis 1994 d'un centre de renseignements sur les obligations d'épargne du Canada accessible au moyen d'une ligne téléphonique 1 800. Le mandat du centre a été élargi en 1996, de sorte que celui-ci offre désormais un soutien à la promotion des nouvelles émissions avant leur mise en vente et qu'il peut satisfaire la demande additionnelle de services résultant de la plus grande admissibilité des obligations d'épargne du Canada aux REER. Le site Web des OEC mis en place en 1995 a été amélioré en 1996. La Banque a en outre appuyé un programme de vente directe d'obligations et a lancé un projet-pilote pour tester une nouvelle méthode de vente à tempérament.

Autres services

La Banque se charge des adjudications servant au placement des bons du Trésor et des obligations négociables du gouvernement. En 1996, elle a ainsi tenu 61 adjudications de bons du Trésor, dont des adjudications hebdomadaires régulières et des adjudications de bons du Trésor à court terme émis aux fins de gestion de la trésorerie du gouvernement, et 26 adjudications d'obligations négociables. Vers la fin de l'année, la Banque a publié un document de travail portant sur d'éventuelles modifications aux dispositions régissant les adjudications ainsi qu'à son rôle de surveillance en la matière. Les modifications proposées visent à préserver la confiance des investisseurs dans le processus d'adjudication.

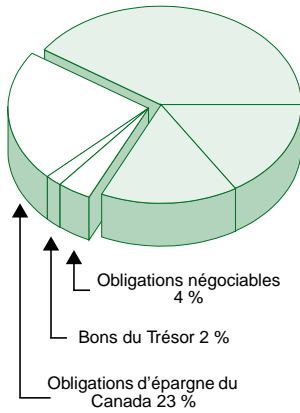
La Banque est aussi chargée de l'administration des bons du Trésor et des obligations négociables du gouvernement après leur émission. Comme la compensation et le règlement des transactions sur ces titres sont maintenant assurés au moyen du système informatisé du Service de compensation des titres d'emprunt de la CDS, les activités de la Banque dans ce domaine ont considérablement diminué.

En 1996, la Banque a acquis des dollars É.-U., pour le compte du Fonds des changes, au moyen de deux émissions d'obligations multimarchés et de deux opérations de swap. Elle a aussi continué de recourir au programme des bons du Canada pour assurer le financement régulier à court terme en dollars É.-U. du Fonds. Des billets à moyen terme assortis d'échéances supérieures à neuf mois ont aussi été placés aux États-Unis dans le but de recueillir des dollars É.-U., et un programme semblable devant être lancé à l'extérieur de l'Amérique du Nord au début de 1997 est en cours de préparation.

Dépenses d'exploitation

Les dépenses relatives aux services de gestion de la dette se sont élevées à près de 52 millions de dollars en 1996, ce qui représente environ 29 % de l'ensemble des coûts d'exploitation de la

Dépenses d'exploitation liées aux services de gestion de la dette

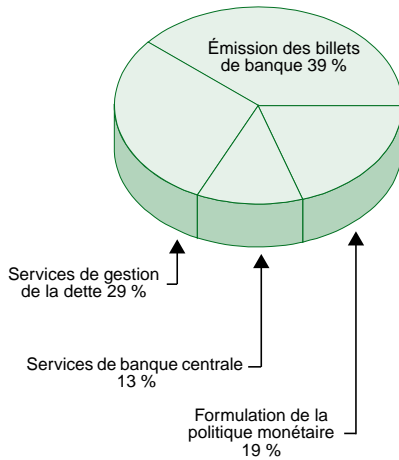


Banque. Si les avantages croissants que présente le Service de compensation des titres d'emprunt de la CDS ont encore permis une nette réduction des coûts, les investissements en systèmes et en services visant à appuyer tant la nouvelle orientation en matière de titres au détail que les services liés aux bons du Trésor et aux obligations négociables ont absorbé une partie des économies réalisées.

Sommaire financier

Sommaire financier

Répartition des dépenses d'exploitation par fonction



Comme il a été décrit dans le présent rapport, 1996 a été une année de changements à la Banque du Canada, changements qui découlent principalement de la revue des activités amorcée en 1995. Les dépenses ont diminué dans l'ensemble bien que d'importantes dépenses exceptionnelles aient été engagées et que l'adoption d'un nouveau mode de comptabilisation des avantages sociaux ait engendré des coûts additionnels. Il convient de noter tout particulièrement la baisse continue, ces trois dernières années, du pourcentage des ressources consacrées à l'émission des billets de banque (39 % en 1996 comparativement à 48 % en 1994).

Dépenses d'exploitation

L'ensemble des dépenses d'exploitation a reculé de 3 % environ en 1996 par rapport à 1995. Abstraction faite des dépenses exceptionnelles, les coûts d'exploitation ont été réduits de près de 9 millions de dollars, c'est-à-dire de 5 %. Ils ont été inférieurs de quelque 30 millions de dollars à leur niveau de 1994, qui est l'année de référence choisie pour la mesure des gains d'efficience dans le cadre de la revue des activités. On s'attend à des économies annuelles directes pour la Banque de l'ordre de 40 millions de dollars une fois que tous les changements résultant de la revue des activités auront été mis en œuvre en 1998. Cependant, une partie de ces économies sera annulée par des dépenses se rapportant notamment à la création de bureaux régionaux et aux initiatives concernant les titres de dette destinés aux particuliers.

Les salaires et les autres frais de personnel ont été dans l'ensemble moins élevés en 1996. Cette baisse est attribuable à l'incidence, ressentie sur une partie de l'année seulement, des retraites anticipées et des départs volontaires liés au Programme de réaménagement des effectifs, options dont près de 370 employés se sont prévalus en 1996. Les besoins en effectifs ont diminué en raison d'une réduction du volume de travail et des nombreux changements apportés aux méthodes et aux niveaux de service à la suite de la revue des activités.

Bien que les avantages sociaux n'aient pas été modifiés, les autres frais de personnel ont augmenté en 1996, le moment de la prise en compte des dépenses liées aux avantages sociaux ayant changé. Tous les avantages sociaux, versés ou non, sont maintenant comptabilisés l'année où ils sont gagnés. Ce nouveau traitement comptable est en tout point conforme aux principes comptables généralement reconnus. Dans l'ensemble, les changements apportés aux pratiques comptables ont gonflé de près de 4 millions de dollars les autres frais de personnel en 1996.

Répartition des dépenses d'exploitation par fonction

En millions de dollars

	1994	1995	1996
Politique monétaire	33,8	33,0	35,0
Services de banque centrale	19,3	20,8	22,8
Billets de banque	101,4	80,0	69,6
Services de gestion de la dette	54,7	54,0	51,6
Total partiel	<u>209,2</u>	<u>187,8</u>	<u>179,0</u>
Autres dépenses (exceptionnelles)		33,0	34,7
Total	<u><u>209,2</u></u>	<u><u>220,8</u></u>	<u><u>213,7</u></u>

Le recul des dépenses d'exploitation en 1996 est dû surtout à la réduction des frais relatifs aux billets de banque, laquelle s'inscrit dans une forte tendance à la baisse amorcée en 1994. La diminution des volumes de production, attribuable principalement au retrait du billet de 2 dollars, et le regroupement ou l'abandon de certaines opérations expliquent cette réduction.

Les dépenses liées aux services de gestion de la dette ont également diminué, notamment au chapitre des opérations sur bons du Trésor et sur obligations négociables. Le coût de ces services régresse constamment depuis cinq ans en grande partie par suite de l'informatisation du processus de compensation et de règlement des opérations sur obligations négociables et sur bons du Trésor.

En ce qui concerne la politique monétaire et les services de banque centrale, les gains réalisés grâce à la poursuite des efforts de rationalisation dans ces secteurs ont été amplement neutralisés en 1996 par des investissements en systèmes et outils.

Les 34,7 millions de dollars inscrits au poste *Autres dépenses* correspondent à des dépenses exceptionnelles, dont la plus importante (22,3 millions de dollars) se rapporte au règlement de la contestation judiciaire de la validité de la garantie détenue par la Banque du Canada sur les actifs de la Banque Commerciale du Canada. Le règlement conclu après huit ans de contestation avec trois importants créanciers non garantis devrait accélérer la liquidation finale de cette banque. Le poste *Autres dépenses* comprend aussi une dotation de 5 millions de dollars comptabilisée en 1996 au titre du Programme de réaménagement des effectifs et servant à couvrir le coût estimatif des indemnités de cessation d'emploi d'une centaine d'employés dont les postes seront abolis d'ici deux ans. Les postes visés ont été déterminés dans le cadre de la revue des activités qui s'est poursuivie en 1996. Ils s'ajoutent aux 500 autres postes environ qui ont été désignés comme excédentaires et pour lesquels les indemnités ont été imputées au budget de 1995.

Enfin, le montant total inscrit sous *Autres dépenses* comprend une provision non renouvelable de 3 millions de dollars en reconnaissance d'une charge au titre des congés annuels inutilisés acquis avant 1996 et tient compte d'une perte comptable nette de 4,4 millions de dollars résultant de la vente de la tour St-Andrew à Ottawa.

Cet immeuble a été vendu à cause de la diminution des besoins en locaux consécutive à la mise en œuvre des changements découlant de la revue des activités.

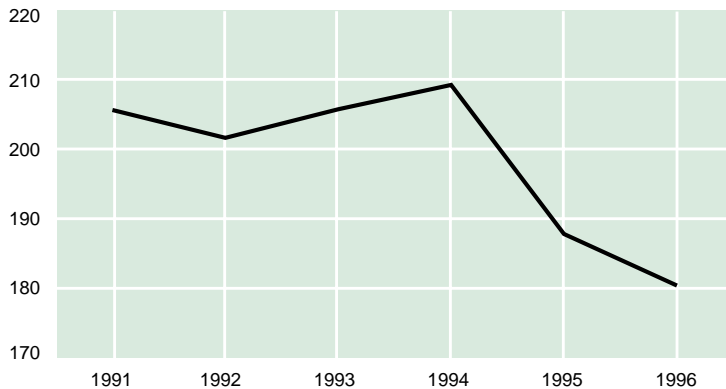
En 1996, pour la cinquième année de suite, les échelles des salaires à la Banque n'ont pas été modifiées. Pour 1997, avec la levée du gel des salaires à la fonction publique fédérale, le Conseil d'administration de la Banque a décidé, plutôt que d'autoriser une hausse générale des échelles des salaires, de verser des augmentations représentant au total 1 % de la masse salariale aux employés les moins payés et à ceux ayant des com-

pétences clés (spécialistes de la technologie de l'information et économistes) pour lesquels la concurrence est vive sur le marché et dont les niveaux de rémunération sont inférieurs à ceux pratiqués par les secteurs public et privé. Cette mesure traduit le désir de la Banque d'avoir une structure salariale concurrentielle et équitable et conforme à ses responsabilités en tant qu'institution publique. En outre, à l'exemple de la fonction publique fédérale, la Banque a recommencé le 1^{er} janvier 1997 à accorder des augmentations au rendement à l'intérieur des échelles salariales.

Dépenses d'exploitation nettes

Autres dépenses exclues

Millions de \$



Revenus

La Banque a enregistré des revenus totalisant 1,6 milliard de dollars en 1996, contre 2 milliards en 1995. Ses revenus proviennent principalement des intérêts produits par son portefeuille de titres d'État. Leur baisse tient surtout au recul du rendement moyen de ces titres attribuable à la décrue des taux d'intérêt. Le montant net des dépenses ayant été de 0,2 milliard de dollars, les revenus nets versés au gouvernement canadien se sont chiffrés à 1,4 milliard, soit 0,4 milliard de moins que l'année précédente.

Toutefois, les revenus nets ne constituent pas un bon indicateur de la qualité de la gestion de la Banque. Celle-ci intervient sur les marchés financiers pour réaliser les objectifs qu'elle s'est fixés en matière de politique monétaire et non pour maximiser ses revenus, ceux-ci étant en grande partie fonction du niveau général des taux d'intérêt. Pour ces raisons, le niveau des dépenses d'exploitation est un meilleur indicateur de l'utilisation que la Banque fait des deniers publics.

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA
K1P 5P9

P.O. BOX 813, STATION B

CARON BÉLANGER ERNST & YOUNG

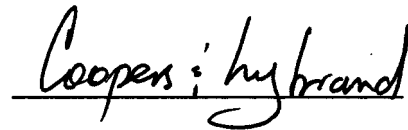
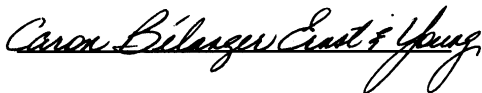
COOPERS & LYBRAND

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié l'état de l'actif et du passif de la Banque du Canada au 31 décembre 1996 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent à l'exception du changement dans la méthode de comptabilisation des prestations de pension et des indemnités de cessation d'emploi décrit à la note 2, paragraphes h) et i).



Comptables agréés
Ottawa, Canada
le 24 janvier 1997

Banque du Canada

État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996

	1996	1995
	En millions de dollars	
REVENUS		
Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 9,8 millions de \$ (23,3 millions de \$ en 1995)	1 648,8	2 037,0
DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)		
Politique monétaire	35,0	33,0
Billets de banque	69,6	80,0
Services de banque centrale	22,8	20,8
Services de gestion de la dette	51,6	54,0
	179,0	187,8
Autres dépenses	34,7	33,0
	213,7	220,8
REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	1 435,1	1 816,2

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

Banque du Canada

État de l'actif et du passif

au 31 décembre 1996

ACTIF	1996	1995
	En millions de dollars	
Dépôts payables en devises étrangères		
Devises américaines	235,0	328,7
Autres devises	4,0	219,8
	<u>239,0</u>	<u>548,5</u>
Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 8)	553,8	545,4
Placements – à leurs valeurs après amortissement		
Bons du Trésor du Canada	17 416,5	18 072,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans	2 328,3	1 523,9
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans	5 635,2	3 767,9
Autres placements	3 942,4	5 293,0
	<u>29 322,4</u>	<u>28 656,8</u>
Immeubles de la Banque (note 4)	198,2	225,0
Autres éléments de l'actif (note 8)	271,0	224,9
	<u><u>30 584,4</u></u>	<u><u>30 200,6</u></u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

PASSIF	1996	1995
	En millions de dollars	
Capital versé (note 5)	5,0	5,0
Fonds de réserve (note 6)	25,0	25,0
Billets en circulation	29 109,1	28 777,7
Dépôts		
Gouvernement du Canada	11,0	17,6
Banques à charte	945,5	478,8
Autres membres de l'Association canadienne des paiements	14,6	38,9
Autres dépôts	347,8	629,2
	1 318,9	1 164,5
Passif payable en devises étrangères		
Gouvernement du Canada	91,0	185,4
Autres éléments du passif	35,4	43,0
	30 584,4	30 200,6



G. G. THIESSEN, gouverneur



F. J. MAHONEY, comptable en chef

Banque du Canada

Notes complémentaires aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996

1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'État des revenus et dépenses sont ventilées selon ces quatre fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes réparties entre les principaux articles de dépense sont présentées à la note 3.

Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue d'appuyer et de surveiller les systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public.

Billets de banque

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

Services de gestion de la dette

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

2. Principales conventions comptables

La présentation des états financiers de la Banque est conforme aux principes comptables généralement reconnus et satisfait aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères qui font l'objet de contrats à terme sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

c) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont des prêts entièrement garantis que la Banque leur consent au taux d'escompte à des fins de trésorerie. Il s'agit généralement de prêts à un jour.

d) Placements

Les placements consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, qui sont inscrits au coût d'achat corrigé en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus. Les placements peuvent également inclure des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 7, paragraphe b).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations du gouvernement du Canada jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque était de 3,6 %, tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 7,5 % et de 9,1 % respectivement.

e) Immeubles de la Banque

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments et l'équipement, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. En outre, les coûts d'acquisition de logiciels qui dépassent 2 millions de dollars sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée estimative d'utilisation des logiciels, qui est de trois à cinq ans. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Équipement informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Une année complète d'amortissement est portée au compte des immobilisations durant l'exercice de l'achat, sauf pour les projets en cours, qui sont amortis à compter de l'achèvement intégral. Aucun amortissement n'est porté au compte des immobilisations durant l'exercice où un actif est aliéné.

f) Billets en circulation

Cet élément du passif représente la valeur nominale de tous les billets de banque qui ont été émis par la Banque et qui ne lui ont pas été retournés.

g) Dépôts

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens qui ne sont généralement pas rémunérés.

h) Régime de pension

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Au cours de l'année, la Banque a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour le calcul des dépenses liées aux prestations de pension. Ce changement est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché.

Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 1995, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 418,8 millions de dollars au 31 décembre 1996, tandis que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 468,9 millions de dollars.

Les dépenses liées au Régime de pension pour 1996, qui totalisent 7,0 millions de dollars (6,0 millions en 1995), comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

i) Indemnités de cessation d'emploi

Au cours de l'année, la Banque a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour le calcul des dépenses liées aux indemnités de cessation d'emploi. Ce changement, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996, a eu pour effet de faire augmenter le montant des dépenses liées aux indemnités de cessation d'emploi pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996; ce montant dépasse de 3,7 millions de dollars le chiffre que l'on aurait obtenu pour 1996 si la méthode de la comptabilisation au décaissement avait été utilisée.

j) Assurance

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

3. Dépenses par article

	1996	1995
	En millions de dollars	
Traitements	71,3	77,6
Autres frais de personnel	23,4	20,4
Coût des billets de banque	16,8	22,6
Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location	28,0	31,3
Services et fournitures	16,1	15,5
Amortissement	23,4	20,4
	179,0	187,8
Autres dépenses		
Coût des ententes de règlement (note 8)	22,3	-
Réaménagement des effectifs (note 9)	5,0	33,0
Divers	7,4	-
Total	213,7	220,8

Les salaires et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous *Traitements* ou *Autres frais de personnel* mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

Les dépenses sont nettes des droits imposés pour divers services fournis par la Banque (3,4 millions de dollars en 1996 et 3,0 millions en 1995).

Les dépenses totalisant 7,4 millions de dollars qui sont inscrites sous *Divers* sont de deux ordres. D'abord, la Banque a vendu la tour St-Andrew à Ottawa pour la somme de 16 millions de dollars, ce qui a résulté en une perte comptable nette de 4,4 millions de dollars. Ensuite, en adoptant la méthode de la comptabilité d'exercice pour le traitement comptable des avantages sociaux, la Banque a dû engager des dépenses non renouvelables totalisant 3 millions de dollars afin de prendre en compte les charges accumulées au titre des congés annuels inutilisés acquis avant 1996.

4. Immeubles de la Banque

	1996			1995		
	En millions de dollars					
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	224,0	97,6	126,4	253,4	101,6	151,8
Équipement informatique et logiciels	39,1	26,3	12,8	50,6	42,1	8,5
Autre équipement	138,7	85,7	53,0	144,2	83,6	60,6
	401,8	209,6	192,2	448,2	227,3	220,9
Projets en cours	6,0	-	6,0	4,1	-	4,1
	407,8	209,6	198,2	452,3	227,3	225,0

5. Capital versé

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

6. Fonds de réserve

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Conformément à cette loi, des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars. Depuis, la totalité du revenu net est versée au Receveur général du Canada.

7. Engagements**a) Immeubles de la Banque**

Au 31 décembre 1996, le total des engagements découlant des contrats de modernisation d'immeubles et d'acquisition de systèmes informatiques et d'équipement était de 9,1 millions de dollars (12,2 millions à la fin de 1995). Ces contrats prévoient le versement de ces montants au cours de la prochaine année.

b) Contrats de devises

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque d'avoirs en devises du Fonds des changes; les avoirs sont payés en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,1 %.

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens.

Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant des contrats de devises.

	1996	1995
	En millions de dollars	
Contrats de devises - achats	75,4	64,2
- ventes	4 080,5	5 646,2

Au 31 décembre 1996, l'encours des contrats de devises comprenait pour 4 005,1 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (5 365,4 millions à la fin de 1995); il ne comprenait aucun engagement de vente conclu dans le cadre de l'accord de swap avec la Banque du Mexique (216,7 millions à la fin de 1995) ni aucun engagement de vente conclu dans le cadre de l'accord avec la Réserve fédérale des États-Unis (néant à la fin de 1995).

8. Modalités légales

La Banque Commerciale du Canada et la Norbanque ont fait l'objet d'ordonnances judiciaires de liquidation le 3 septembre 1985 et le 20 janvier 1986 respectivement. Au moment où ces ordonnances ont été émises, l'encours des avances consenties par la Banque du Canada à la Banque Commerciale du Canada s'établissait à 1,3 milliard de dollars et celui des avances accordées à la Norbanque à 0,5 milliard. Durant les années qui ont suivi, la Banque a reçu des versements dans le cadre de répartitions provisoires des avoirs des deux banques en faillite. Au 31 décembre 1996, le solde des avances consenties s'élevait à 26,9 millions de dollars dans le cas de la Banque Commerciale du Canada et à 1 million de dollars dans le cas de la Norbanque (soit les mêmes montants qu'en 1995). Sur la foi des renseignements dont elle dispose, la Banque du Canada estime que ces montants seront remboursés intégralement à même le produit des liquidations.

La garantie reçue par la Banque pour ces avances comprend les portefeuilles de prêts de ces institutions. Dans le cas de la Banque Commerciale du Canada, la conclusion du liquidateur selon laquelle les prêts consentis par la Banque Commerciale du Canada font partie de la garantie reçue par la Banque du Canada à l'égard des avances accordées, lesquelles totalisaient 1,3 milliard de dollars, a été contestée à maintes reprises devant les tribunaux en ce qui concerne une partie du portefeuille. Si les tribunaux donnent raison aux requérants, il pourrait être nécessaire d'apporter certains ajustements aux montants qui ont été comptabilisés dans les revenus.

Afin de prévenir la poursuite des contestations judiciaires, la Banque du Canada a conclu des ententes, portant sur une somme de 22,3 millions de dollars, avec trois des principaux créanciers non garantis de la Banque Commerciale du Canada (à savoir la Société d'assurance-dépôts du Canada, le gouvernement de l'Alberta et un groupe constitué de six banques) au cours de 1996. Le règlement du litige devrait hâter la liquidation finale de la Banque Commerciale du Canada. Dans le cadre des ententes conclues avec ces trois créanciers, la Banque a également racheté le reste des créances que ces derniers détenaient sur la succession de la Banque Commerciale du Canada; pour ce faire, elle a déboursé une somme totale de 13,8 millions de dollars, qui est inscrite sous *Autres éléments de l'actif* dans l'État de l'actif et du passif.

9. Réaménagement des effectifs

En 1995, la Banque a décidé de supprimer environ 500 postes et a porté dans ses comptes une somme de 33 millions de dollars afin de couvrir les coûts liés aux cessations d'emploi. Cette importante réduction des effectifs, qui découle d'une revue approfondie des activités de la Banque, est réalisée en 1996 et en 1997 par des départs à la retraite anticipés, des départs volontaires ainsi que par des mises à pied. Au 31 décembre 1996, une somme de 27,6 millions de dollars avait été versée; la provision budgétaire est de 33 millions de dollars.

La Banque a procédé à de nouvelles revues de ses activités et compte maintenant supprimer une centaine de postes additionnels. Selon les estimations, les coûts liés aux cessations d'emploi s'élèvent à 5 millions de dollars; ils sont imputés à l'exercice 1996.

Toutes les indemnités de cessation d'emploi offertes par la Banque sont comparables à celles que verse le gouvernement fédéral.



Gordon G. Thiessen, gouverneur*
Bernard Bonin, premier sous-gouverneur*

Sous-gouverneurs

Charles Freedman* Tim E. Noël*
W. Paul Jenkins* Sheryl Kennedy*

Conseillers

Serge Vachon¹ Pierre Duguay
Janet Cosier Vaughn O'Regan

L. Theodore Requard, secrétaire général

Conseiller associé

Donald R. Stephenson

Département des Marchés financiers

Ronald M. Parker, chef
Nicholas Close, sous-chef
Patrick E. Demerse, chef,
Opérations sur le marché et analyse
George Nowlan, chef, Bureau de
Toronto
Louis-Robert Lafleur, chef, Bureau de
Montréal

Département des Recherches

David J. Longworth, chef
Brian O'Reilly, sous-chef
Irene Ip, conseillère en recherches
Tiff Macklem, conseiller en recherches

**Département des Études monétaires et
financières**

John G. Selody, chef
Jean-Pierre Aubry, sous-chef
James F. Dingle, conseiller en recherches²
Kevin Clinton, conseiller en recherches
Clyde A. Goodlet, conseiller en recherches

**Département des Relations
internationales**

John D. Murray, chef
James E. Powell, sous-chef
Paul R. Fenton, conseiller en recherches

Département des Opérations bancaires

Bonnie J. Schwab, chef

Département de la Dette publique

Roy L. Flett, chef
William G. Percival, sous-chef
Edward P. Fine, sous-chef

**Services à la Haute Direction et
Services juridiques**

L. Theodore Requard, secrétaire
général
Deborah Duffy, avocate générale
Claude Montambault, chef de la transition

Services de communication

Bruce Yemen, chef
Jocelyne Charron, sous-chef

Services techniques

Daniel W. MacDonald, chef
F. J. Bruce Turner, sous-chef

Services de gestion

Janet Cosier, chef
Frank J. Mahoney, sous-chef, Services
financiers, et comptable en chef
Richard A. J. Julien, sous-chef,
Services de gestion des ressources
humaines

Département de la Vérification

Carman L. Young, vérificatrice
Peter Koppe, sous-vérificateur

* Membre du Conseil de direction de la
Banque du Canada

1. Également président du Conseil
d'administration de l'Association
canadienne des paiements

2. Également vice-président du Conseil
d'administration de l'Association
canadienne des paiements

Nota : Postes occupés au 24 février 1997



REPRÉSENTANTS ET AGENTS RÉGIONAUX

Représentants régionaux (analyse économique)

Halifax (provinces de l'Atlantique)*

Paul R. Fenton

Montréal

Louis-Robert Lafleur

Toronto

Brigid Brady

Calgary (provinces des Prairies)*

Hung-Hay Lau

Vancouver

Michael D. Stockfish

Agents régionaux Département des Opérations bancaires

Halifax et Saint John

Robert Dolomont

Montréal

Lorraine Laviolette

Ottawa

Nancy Pearson

Toronto

Poste vacant

Winnipeg

Kenneth Rosko

Regina et Calgary

Harry Hooper

Vancouver

William H. Watson

* À compter de mai 1997



- Banque du Canada (1996). *La transmission de la politique monétaire au Canada*, Banque du Canada, Ottawa.
- Banque des Règlements Internationaux (1996). *Security of Electronic Money*, rapport préparé par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement et le Groupe des Experts informaticiens des banques centrales des pays du Groupe des Dix, BRI, Bâle.
- (1996). *Implications for Central Banks of the Development of Electronic Money*, BRI, Bâle.
- Groupe des Dix (1996). *The Resolution of Sovereign Liquidity Crises*, rapport présenté aux ministres et aux gouverneurs et préparé sous les auspices des suppléants. Publié conjointement par la Banque des Règlements Internationaux et le Fonds monétaire international.
- Stuber, Gerald (1996). *The Electronic Purse: An Overview of Recent Developments and Policy Issues*, Rapport technique n^o 74, Banque du Canada, Ottawa.

Pour de plus amples renseignements sur la Banque

Internet <http://www.bank-banque-canada.ca/>

Accès rapide aux communiqués de presse et aux allocutions du gouverneur, à un grand nombre de nos principales publications ainsi qu'à des données financières à jour.

Publications

Revue de la Banque du Canada

Condensé trimestriel de commentaires sur l'actualité économique, d'articles de fond et de tableaux statistiques. Sur abonnement.

Rapport sur la politique monétaire

Sommaire détaillé des politiques et des stratégies de la Banque du Canada et analyse de la conjoncture économique et de son incidence sur l'inflation. Publication semestrielle gratuite.

Bulletin hebdomadaire de statistiques financières

Recueil de 16 pages de statistiques sur les banques et le marché monétaire. Sur abonnement.

Pour se renseigner sur ces publications et d'autres, s'adresser au :

Service de la diffusion des publications

234, rue Wellington, Ottawa K1A 0G9

Téléphone : (613) 782-8248

Courrier électronique : publications@bank-banque-canada.ca

Information publique

Pour obtenir des renseignements généraux sur le rôle et les fonctions de la Banque, communiquer avec le Service d'information publique :

Téléphone : (613) 782-8111

Télécopieur : (613) 782-7713



PHOTO : WILLIAM P. McELLAGOTT, OTTAWA

Entrée du Musée de la monnaie, situé dans l'immeuble du Centre de la Banque du Canada à Ottawa. Le Musée abrite la Collection nationale de monnaies, la plus vaste collection au monde de billets de banque, pièces de monnaie et jetons canadiens.